



Institut de Formation en Soins Infirmiers

## INFORMATIONS CONCERNANT LES EPREUVES DE SELECTION 2021

Arrêté du 13 Décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009

Vous êtes :

1- **Bachelier et/ou en poursuite d'études** : vous êtes un candidat considéré en formation initiale et vous devez donc vous inscrire sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) (inscriptions du 20 Janvier au 11 Mars 2021 inclus : formulation des vœux - du 12 Mars au 8 Avril 2021 inclus : confirmation des vœux).

2-Candidats relevant de la formation professionnelle continue dont les candidats titulaires du diplôme d'état d'Aide-Soignant ou du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (en référence à l'arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier financés par un employeur ou OPCA : les épreuves de sélection sont au nombre de 2 - **A noter que l'organisation du concours est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la crise sanitaire** :

- une épreuve écrite de 1 h (comprenant une sous-épreuve de rédaction dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples)

- un entretien de 20 minutes portant sur votre projet professionnel et vos motivations

### **Pour les candidats relevant du point 2 :**

- l'inscription est à réaliser à l'IFSI d'Orthez : les dossiers d'inscriptions seront en ligne **dès le 4 Janvier 2021** et la clôture des inscriptions aura lieu **le 12 Mars 2021** (le coût de l'inscription est de 120 €).

- Suite à une réunion des 14 IFSI de Nouvelle Aquitaine regroupés sur l'Université de Bordeaux, il a été décidé que la date des épreuves écrites sera commune à tous les IFSI d'Aquitaine, à **savoir le 6 Avril 2021 à 10h00**

Les entretiens débuteront le 6 Avril 2021 après-midi (une convocation vous sera adressée en temps voulu)

- Les résultats seront affichés à l'IFSI le **27 Mai 2021 à 14h00**.

### **A noter :**

**Au vu du contexte sanitaire, il n'y aura pas de journée portes-ouvertes cette année**